

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS DES HAUTS DE
FRANCE**

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'AMIENS

PROCEDURE D'IMPLANTATION

PAR VOIE DE TRANSFERT A ANDEVILLE (OISE)

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 12/01/2027. Tout débitant de tabac des départements de l'Oise intéressé par le transfert de son activité dans ladite commune selon le périmètre d'implantation déterminé (la commune), est invité à présenter sa demande par écrit à la Direction régionale des Douanes service tabac 39, rue Pierre Rollin B.P. 90009 80091 AMIENS CEDEX 3.

**IMPORTANT: LE DEBIT DE TABAC NE SERA PLACE EN PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE QU'EN CAS D'ECHEC DE LA
PROCEDURE DE TRANSFERT**

PAR VOIE D'APPEL A CANDIDATURES

OUVERTURE D'UN DEBIT DE TABAC DANS LA COMMUNE DE <u>ANDEVILLE (OISE)</u>
--

Le cahier des charges pourra être consulté du 12/10/2026 au 12/12/2026:

- à la Mairie d'Andeville (60570) 2, Place de la République du lundi au vendredi de 8H45 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.
- à la Direction régionale des Douanes service tabac 39, rue Pierre Rollin B.P. 90009 80091 AMIENS CEDEX 3 (☎ : 09.70.27.11.00) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h00.